

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE, DE  
VERSAILLES  
8 A, Avenue CHARLES DE GAULLE -  
SECRETARIAT DU MINISTÈRE PUBLIC  
78170 LA CELLE SAINT CLOUD

CSS AFM

L'Officier du Ministère Public  
à

MAITRE ALLAN SCHINAZI  
DEHAN SCHINAZI AVOCATS  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

### Références à rappeler :

Rédacteur : AA

Maître,

j'accuse réception de votre courrier en qualité de conseil de la  
pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032055** NON TRANSMISSION DE L'IDENTITE ET DE L'ADRESSE DU CONDUCTEUR PAR LE RESPONSABLE LEGAL DE LA PERSONNE MORALE DETENANT LE VEHICULE - INFRACTION ROUTIERE CONSTATEE PAR UN APPAREIL DE CONTROLE AUTOMATIQUE HOMOLOGUE ART.L.121-6 AL.1, ART.L.130-9 AL.1,AL.3, ART.A.121-1 C.ROUTE. ART.L.121-6 AL.3 C.ROUTE  
Infraction(s) relevée(s) à en date du  
par procès verbal n° dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

A cet égard, je vous informe que les éléments portés à la connaissance de l'Officier du Ministère Public permettent le classement sans suite de cette contravention.

Votre dossier est définitivement clos au sein de notre service.

J'envoie donc un avis d'annulation de la majoration à la trésorerie amendes de Guyancourt.

Si la somme majorée a déjà été encaissée, elle vous sera remboursée dans un délai de trois mois. Dans le cas contraire, je vous invite à prendre attache auprès de la Trésorerie Yvelines Amendes de Guyancourt par mail à [t078065@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t078065@dgfip.finances.gouv.fr)

Je vous prie de croire, Maître, en l'expression de ma considération distinguée

Fait à LA CELLE SAINT CLOUD,  
le 11/03/2025

